

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1457

28 juillet 2006

SOMMAIRE

Arcelor Distribution Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	69920	Fortune Time 2000, S.à r.l., Luxembourg	69916
Arcelor Distribution Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	69921	Georges, S.à r.l., Luxembourg	69926
Arco Iris Distribution S.A., Pétange	69890	Guardone International S.A., Luxembourg-Kirchberg	69936
Arnoweb S.A., Luxembourg	69921	Imar-Consult, S.à r.l., Luxembourg	69920
Assistance, Vente et Technologie, Management, Trading, S.à r.l., Luxembourg	69912	Immobilière Ciel S.A., Luxembourg	69925
Atelier de Précision Félix Zenner, S.à r.l., Mersch	69926	IN Holdings I, S.à r.l., Luxembourg	69935
Auditia S.A., Luxembourg	69917	International Merchant Trading S.A., Luxembourg	69912
Axilos Holding S.A., Luxembourg	69929	International Merchant Trading S.A., Luxembourg	69913
Axilos Holding S.A., Luxembourg	69929	IPEF III Holdings N°21 S.A., Luxembourg	69893
Carrelages Lehnert, S.à r.l., Schengen	69926	IPEF III Holdings N°21 S.A., Luxembourg	69894
Club des Jeunes Christnach, A.s.b.l., Christnach	69890	Kerry Investments, S.à r.l., Luxembourg	69922
(The) Coco, The Content Company S.A., Luxembourg	69928	Luki 83 Holding AG, Luxembourg	69893
(The) Coco, The Content Company S.A., Luxembourg	69928	M.T.I.L., S.à r.l., Luxembourg	69924
(The) Coco, The Content Company S.A., Luxembourg	69928	MAI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	69897
(The) Coco, The Content Company S.A., Luxembourg	69929	MAI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	69900
E.G. Holding S.A., Luxembourg	69904	Marchi Giovanni S.A., Luxembourg	69914
EDI STRA, S.à r.l., Luxembourg	69906	Milovi S.A., Pétange	69926
Electromag, S.à r.l., Luxembourg	69917	Mitzar-Net S.A., Luxembourg	69921
Emile Berté et Cie, S.à r.l., Beringen	69913	Norwood, S.à r.l., Luxembourg	69924
Eurasia Participations S.A., Luxembourg	69923	Nosig S.A., Luxembourg	69903
Europäische Genossenschaftsbank S.A.	69936	Ostia S.A.H., Luxembourg	69891
Exor Group S.A., Luxembourg	69906	Ostia S.A.H., Luxembourg	69891
Exor Group S.A., Luxembourg	69911	Ostia S.A.H., Luxembourg	69891
Field Point PE IV (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	69930	Ostia S.A.H., Luxembourg	69891
Finilux, S.à r.l., Luxembourg	69903	Palmarosa S.A., Luxembourg	69913
Finilux, S.à r.l., Luxembourg	69903	Pars S.A., Luxembourg	69913
First Marketing Financial Services (FMFS) S.A., Luxembourg	69906	Petrotrade Investment AG, Grevenmacher	69924
First Place Investments S.A., Luxembourg	69901	PHR Investments, S.à r.l., Luxembourg	69917
Fortune Time 2000, S.à r.l., Luxembourg	69916	PHR Investments, S.à r.l., Luxembourg	69919
		(La) Phicedar S.A., Luxembourg	69927
		Poliflex, S.à r.l., Luxembourg	69923
		Recife Holding S.A., Luxembourg	69921
		Reduct Operations, S.à r.l., Luxembourg	69927
		Reduct Operations, S.à r.l., Luxembourg	69927
		Reduct Operations, S.à r.l., Luxembourg	69927
		Reduct Operations, S.à r.l., Luxembourg	69927
		Reduct Operations, S.à r.l., Luxembourg	69928
		Relais Goedert, S.à r.l., Mertert	69929
		S.W.I.F.T. Re (Luxembourg) S.A., Luxembourg	69927

Sarel Holding S.A., Luxembourg	69900	Tasiast Holdings S.A., Luxembourg	69925
Sarel Holding S.A., Luxembourg	69900	Treetime, S.à r.l., Hautcharage	69892
Sea S.A., Luxembourg	69894	Treetime, S.à r.l., Hautcharage	69892
Sirius International Holding AG, Grevenmacher .	69925	Z-Investor Group S.A., Luxembourg	69919
Soficosa - Société Financière des Constructions S.A.H., Luxembourg	69925	Zemaphore, S.à r.l., Luxembourg	69924
Sunny Delight Beverages Europe, S.à r.l., Luxem- bourg	69919		

CLUB DES JEUNES CHRISTNACH, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7640 Christnach, 1A, rue Gassel.
R. C. Luxembourg F 530.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 janvier 2006, le CLUB DES JEUNES CHRISTNACH a décidé de procéder à un:

Changement de Statuts

Pour les articles suivants:

Ajout à l'Article 2:

1^{er} Point: Le CLUB DES JEUNES CHRISTNACH a le but de rassembler et d'unir les jeunes de la Commune de Waldbillig et des alentours et de créer une ambiance chaleureuse et harmonieuse entre eux. Ainsi le CLUB DES JEUNES CHRISTNACH contribue à la vie culturelle du village et de la commune de Waldbillig.

Ajout à l'Article 20:

Tout membre du club, âgé de 15 ans au minimum, peut poser sa candidature en vue de devenir membre du comité. Néanmoins, le comité devra comprendre au moins quatre membres âgés de 18 ans au minimum.

De plus, des membres non-résidents de la commune de Waldbillig peuvent se présenter au vote.

Seul un nombre défini, à savoir trois membres peuvent être acceptés au comité.

De plus, ces trois personnes ne peuvent occuper ni le poste de président, de caissier ou secrétaire.

Nouveau Article 22:

Chaque membre du comité est élu pour une période de deux ans.

Afin d'éviter un changement radical, que tous les anciens soient sortant, la première année, seul le poste de président, caissier et d'un membre peuvent être déclarés vacant. L'année subséquente le vice-président, le secrétaire et deux membres sont les membres sortants.

Fait le 15 janvier 2006 à Christnach par le Comité suivant:

L. Klein / S. Stoque / S. Boonen / C. Zandstra / S. Weber / J. Thill / D. Boonen

Président / Vice-Président / Secrétaire / Caissier / Membre / Membre / Membre

Enregistré à Diekirch, le 15 mai 2006, réf. DSO-BQ00169. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(946592//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mai 2006.

ARCO IRIS DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 112.031.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue au siège de la société en date du 1^{er} avril 2006

Tous les Actionnaires sont présents.

Les administrateurs ont pris la décision suivante:

Les administrateurs décident:

- de transférer le siège social de la société du 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange au 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

ARCO IRIS DISTRIBUTION S.A.

I. Bels / M. Vanschepdael

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07223. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050708.03//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

OSTIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 52.769.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(049295.03/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

OSTIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 52.769.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(049299.03/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

OSTIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 52.769.

Le bilan au 31 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(049305.03/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

OSTIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 52.769.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(049308.03/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

OSTIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 52.769.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(049312.03/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

TREETIME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4910 Hautcharage, 32A, rue de Bascharage.
R. C. Luxembourg B 34.880.

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Emile Wolter, technicien horticole, demeurant à Hautcharage.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée TREETIME, S.à r.l., R.C. B Numéro 34.880, constituée par acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 août 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 84 du 23 février 1991.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 17 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 437 du 17 juin 1998.

- Le capital social était antérieurement fixé à un million (1.000.000,-) de francs luxembourgeois représenté par cent (100) parts sociales ayant eu une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs luxembourgeois chacune.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à 24.789,35 EUR.

Deuxième résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de dix euros soixante-cinq cents (10,65) pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros trente-cinq cents (24.789,35) à vingt-quatre mille huit cents (24.800,-) euros sans émission de parts sociales nouvelles.

Le montant de dix euros soixante-cinq cents (10,65) a été entièrement libéré par incorporation de réserves.

La réalité des réserves a été prouvée au notaire instrumentaire par le bilan de la société établi au 31 décembre 2005, ainsi que par un certificat du 16 mai 2006.

Troisième résolution

La valeur nominale des parts sociales est fixée à 248,- EUR.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6, premier alinéa des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 6. (alinéa premier).** Le capital social est fixé à vingt-quatre mille huit cents (24.800,-) euros (EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit (248,-) euros (EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Cinquième résolution

Le siège social est transféré à L-4910 Hautcharage, 32A, rue de Bascharage.

En conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. (alinéa 1^{er}).** Le siège social de la Société est établi à Hautcharage.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: E. Wolter, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 28CS, fol. 57, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

A. Schwachtgen.

(049842.03/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

TREETIME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4910 Hautcharage, 32A, rue de Bascharage.
R. C. Luxembourg B 34.880.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 687 du 17 mai 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(049844.03/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

LUKI 83 HOLDING AG, Société Anonyme.
Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 61.256.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour LUKI 83 HOLDING AG

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(047892/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

IPEF III HOLDINGS N°21 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 94.529.

L'an deux mille six, le six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de IPEF III HOLDINGS N° 21 S.A., R.C.S. Luxembourg B 94.529, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 8 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 828 du 11 août 2003.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la valeur nominale des actions de mille euros (EUR 1.000,-) à un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) avec augmentation correspondante du nombre d'actions de trente-cinq (35) à vingt-huit mille (28.000) actions.
2. Modification subséquente de l'article 3 alinéa premier des statuts.
3. Démission d'un administrateur en la personne de Monsieur Jean Hoffmann et décharge à lui accorder.
4. Nomination d'un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Michaël Zianveni.
5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions de la société est modifiée pour être désormais fixée à un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) avec augmentation correspondante du nombre d'actions de trente-cinq (35) à vingt-huit mille (28.000) actions.

Les prédites actions seront réparties par le conseil d'administration entre les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 3, alinéa premier des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. alinéa premier.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), représenté par vingt-huit mille (28.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission d'un administrateur en la personne de Monsieur Jean Hoffmann. Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur sortant.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur:

Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte-France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social 2008.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 15.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, vol. 28CS, fol. 26, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

J. Elvinger.

(049752.03/211/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

IPEF III HOLDINGS N°21 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 94.529.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42248 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

J. Elvinger.

(049753.03/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

SEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 116.634.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit suisse SIDCO S.A., ayant son siège social à CH-1205 Genève, 28, boulevard du Pont d'Arve (Suisse), ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de SEA S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinq millions d'euro (5.000.000,- EUR), représenté par cinquante mille (50.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société anonyme de droit suisse SIDCO S.A., prédésignée, quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	49.999
2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, une action.	<u>1</u>
Total: cinquante mille actions	50.000

Les quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (49.999) actions souscrites par la société anonyme de droit suisse SIDCO S.A., prédésignée, ont été libérées intégralement et émises avec une prime d'émission de deux cent dix-sept euros soixante-dix cents (217,70 EUR) par action, moyennant apport de quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent sept (98.507) actions avec une valeur nominale de cent quarante-trois euros quarante cents (143,40 EUR) de la société anonyme de droit luxembourgeois NOUFON S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 22.356, au capital social de quatorze millions cent vingt-six mille quarante-sept euros vingt cents (14.126.047,20 EUR), ces actions, représentant plus de 99,99% du capital social de ladite société NOUFON S.A., sont évaluées à quinze millions huit cent quatre-vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-deux euros trente cents (15.884.682,30 EUR).

Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Dominique Ransquin de la société H.R.T. REVISION, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que la valeur de EUR 15.884.682,30 à laquelle conduit le mode d'évaluation de l'apport décrit ci-dessus correspond au moins à 49.999 actions d'une valeur de EUR 100 chacune de SEA S.A. à émettre en contrepartie plus une prime d'émission de EUR 10.884.782,30.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de la constitution de SEA S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans accord préalable.

Luxembourg, le 9 mai 2006.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

b) L'une (1) action souscrite par Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, a été libérée intégralement et émise avec une prime d'émission de deux cent dix-sept euros soixante-dix cents (217,70 EUR) par un versement en numéraire, de sorte que la somme de trois cent dix-sept euros soixante-dix cents (317,70 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par un certificat bancaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ cinq mille quatre cent cinquante euros, compte tenu du fait qu'il s'agit de la constitution d'une société luxembourgeoise par l'apport d'au moins 65% de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans l'Union européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1936, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2006, vol. 536, fol. 63, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 mai 2006.

J. Seckler.

(049806.03/231/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

MAI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.206.

In the year two thousand and five, on the twenty-second day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the associates of MAI LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 12th February 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), number 70 of 12th December 1992.

The articles have been amended several times and for the last time on 10th March 2005, published in the Mémorial n° 1083 of 24th October 2005.

The meeting was presided by Mr Jack Groesbeek, manager, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Mr Paul de Haan, accountant, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The associates represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all hundred (100) ordinary shares and one (1) preference share in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from one hundred one thousand Euro (EUR 101,000) to seven hundred three thousand Euro (EUR 703,000) by the issue of six hundred two (602) ordinary shares of a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each.

B. Subscription and payment of the shares to be issued by UNITED CONSUMER MEDIA, S.à r.l. through a contribution in kind of all the assets and liabilities of UNITED CONSUMER MEDIA, S.à r.l. and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from one hundred one thousand Euro (EUR 101,000) to seven hundred three thousand Euro (EUR 703,000) by the issue of six hundred two (602) ordinary shares of a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each, to be subscribed for by UNITED CONSUMER MEDIA, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (UCM, S.à r.l.).

With the approval of the associates of the Company, the ordinary shares referred to above have been subscribed and paid in full together with a share premium by UCM, S.à r.l. represented by Mr Jack Groesbeek, pursuant to a proxy dated 22nd December 2005.

The contribution made against the issuance of shares in the Company by UCM, S.à r.l. represents a fraction of all its assets and liabilities (universality) (the remaining fraction being allocated as set out below to UNITED CONSUMER MEDIA HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg incorporated société à responsabilité limitée with registered office at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (UCMH, S.à r.l.), more fully described hereafter and further referred to in a balance sheet of UCM, S.à r.l. also set out hereafter:

- a) securities held as fixed assets in the Company of a total value of GBP 1,447,455,202 being EUR 2,140,641,498.24;
- b) an intercompany payable with UNITED FINANCE LTD, a company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at Ludgate House, 245 Blackfriars Road, SE1 9UY London, United Kingdom («UFL») for a total amount of GBP 142,584.50 being EUR 210,868.22; and
- c) cash at BANK BGL of a total amount of GBP 407,059 being EUR 602,000.

The assets and liabilities contributed to the Company comprise warrants issued by the Company; as a result of such contribution, the warrants so issued and booked as fixed securities will be cancelled.

The contribution to the Company has been valued at two billion one hundred forty-one million thirty-two thousand six hundred thirty Euro and two cents (EUR 2,141,032,630.02), of which six hundred two thousand Euro (EUR 602,000) are being allocated to the share capital, the balance being allocated to the share premium.

The above contribution in kind has been valued by the board of managers pursuant to a report dated 22nd December 2005 which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Such contribution, together with the remaining fraction of assets and liabilities which are simultaneously contributed to UCMH, S.à r.l. against the issue of newly issued shares in UCMH, S.à r.l., constitute all its assets and liabilities as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

All these assets and liabilities contributed (entire property) are documented in the balance sheet of the contributing company, UCM, S.à r.l. dated today, 22nd day of December 2005, which will remain here annexed, signed by a manager, and hereafter reproduced in order to be an integral part of the deed. Such part of the assets and liabilities contributed to the Company have further been described in a report of the board of managers a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed; the remainder of the assets and liabilities of UCM, S.à r.l. being con-

tributed to UCMH, S.à r.l. as set out above, are described in a report attached to the deed of increase of share capital of even date herewith of UCMH, S.à r.l.

Contribution

Description	UCM, S.à r.l. Balance in GBP
Securities held as fixed assets.	1,447,455,202.00
Investment in UNITED CONSUMER MEDIA HOLDINGS, S.à r.l.	3,905,366,268.17
Investment in UNITED REGIONAL NEWSPAPERS LTD	122,361,693.57
Investment in MAI LUXEMBOURG, S.à r.l.	1,500,000.00
Investment in PHOENIXMERGE LTD	8,287,302.00
Intercompany loan with UFL	(285,169.00)
Intercompany interest with UFL	(9.802,96)
BANK BGL	421,928.69
Share capital	(1,089,338,185.46)
Share premium	(4,278,594,786.37)
Retained earnings	5,726.76
Current earnings.	(8,236,358.85)
Legal reserve.	(108,933,818.55)
Net asset value	5,485,097,422.47

Consideration

Six hundred two (602) shares in the Company with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000) each, issued with a share premium of two billion one hundred forty million four hundred thirty thousand six hundred thirty Euro and two cents cents (EUR 2,140,430,630.02).

Proof of the transfer of the contributions to the Company was given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The capital of the Company is fixed at seven hundred three thousand Euro (EUR 703,000) divided into seven hundred two (702) ordinary shares of a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each and one preference share of a par value of one thousand Euro (EUR 1,000). Ordinary shares and the preference share are hereinafter together referred to as the «Shares» unless the context otherwise requires.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at eight thousand Euro.

Because of the contribution of all of the assets and liabilities (nothing withheld or excepted) of UCM, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg to the Company, the notary refers to article 4-1 of the law of 29th December 1971 which provides for a capital duty exemption.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de MAI LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), numéro 70 du 12 décembre 2002.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 10 mars 2005, publié au Mémorial n° 1083 du 24 octobre 2005.

L'assemblée est présidée par M. Jack Groesbeek, gérant, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire et comme scrutateur M. Paul de Haan, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cent (100) parts sociales ordinaires et une (1) part sociale préférentielle émises sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Augmentation du capital social émis de la Société pour le porter de cent et un mille euros (101.000) à sept cent trois mille euros (703.000) par l'émission de six cent deux (602) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

B. Souscription et libération des parts à émettre par UNITED CONSUMER MEDIA, S.à r.l. par l'apport en nature de la totalité des actifs et passifs de UNITED CONSUMER MEDIA, S.à r.l. et modification consécutive de l'article 5 des statuts.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société pour le porter de cent et un mille euros (EUR 101.000) à sept cent trois mille euros (EUR 703.000) par l'émission de six cent deux (602) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, devant être souscrites par UNITED CONSUMER MEDIA, S.à r.l., une société constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (UCM, S.à r.l.).

Avec l'accord des associés de la Société, les parts sociales ordinaires auxquelles il est fait référence ci-dessus ont été souscrites et entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission par UCM, S.à r.l., représentée par M. Jack Groesbeek, conformément à une procuration datée du 22 décembre 2005.

Les apports faits en contrepartie de l'émission de parts sociales dans la Société par UNITED CONSUMER MEDIA, S.à r.l. représentent tous ses actifs et passifs (universalité) (la fraction restante étant allouée à UCM HOLDINGS, S.à r.l. tel que exposé ci-après, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg) (UBMF1, S.à r.l.), tels que décrits ci-après et mentionnés par ailleurs dans un bilan de UCM, S.à r.l. également repris ci-après:

(a) titres tenus comme actifs fixes pour un total de GBP 1.447,455,202, représentant EUR 2.140.641.498,24;

(b) une dette envers UNITED FINANCE LTD, une société constituée sous le droit anglais et du pays de Galles, ayant son siège social à Ludgate House, 245 Blackfriars Road, SE1 9UY London, Royaume-Uni («UFL») pour un montant total de GBP 142.584,50 représentant EUR 210.868,22; et

(c) des espèces auprès de la banque BGL pour un montant total de GBP 407.059 représentant EUR 602.000.

Les actifs et passifs apportés à la Société comprennent des warrants émis par la Société; il résulte de cet apport que les warrants ainsi émis et comptabilisés comme titres fixes seront annulés.

Les apports faits à la Société ont été évalués à deux milliards cent quarante et un millions trente-deux mille six cent trente euros et deux cents (EUR 2.141.032.630,02), dont six cent deux mille euros (EUR 602.000) sont alloués au capital social, le solde étant alloué à la prime d'émission.

Les apports en nature décrits ci-dessus ont été évalués par le conseil de gérance conformément à un rapport daté du 22 décembre 2005 qui restera annexé à cet acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cet apport, ensemble avec la fraction restante des actifs et passifs qui sont simultanément apportés en nature à UCMH, S.à r.l. contre émission de parts sociales nouvelles dans UCMH, S.à r.l. constituent tous ses actifs et passifs tels que définis à l'article 4-1- de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Tous ces actifs et passifs apportés (intégralité de patrimoine) sont documentés par le bilan de la société apporteuse, UCM, S.à r.l., en date de ce jour 22 décembre 2005, lequel bilan restera ci-annexé, signé par un gérant et ci-après reproduit de sorte à faire partie intégrante du présent acte. La partie des actifs et passifs apportés à la Société ont par ailleurs fait l'objet d'un rapport d'évaluation du conseil de gérance, signé par les parties comparantes, lequel rapport restera ci-annexé pour être soumis avec lui à l'enregistrement; le reste des actifs et passifs de UCM, S.à r.l. sont apportés à UCMH, S.à r.l., tel qu'exposé dans un rapport annexé à l'acte d'augmentation de capital de MAI, S.à r.l. en même date des présentes.

Apport

Description	UCM, S.à r.l. Comptes en GBP
Parts sociales tenues comme actif fixe	1.447.455.202,00
Investissement dans UNITED CONSUMER MEDIA HOLDINGS, S.à r.l.	3.905.366.268,17
Investissement dans UNITED REGIONAL NEWSPAPERS LTD	122.361.693,57
Investissement dans MAI LUXEMBOURG, S.à r.l.	1.500.000,00
Investissement dans PHOENIXMERGE LTD	8.287.302,00
Créance Intra-groupe envers UFL	(285.169,00)
Intérêt Intra-groupe envers UFL	(9.802,96)
BANQUE BGL	421.928,69
Capital social	(1.089.338.185,46)
Prime d'émission	(4.278.594.786,37)
Résultats reportés	5.726,76
Résultats courants	(8.236.358,85)
Réserve légale	108.933.818,55
Valeur des actifs nets	5.485.097.422,47

69900

Contrepartie

Six cent deux (602) parts sociales ordinaires de la Société avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune émises avec une prime d'émission de deux milliards cent quarante millions quatre cent trente mille six cent trente euros et deux (EUR 2.140.430.630,02).

Preuve du transfert des apports à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital de la Société est fixé à sept cent trois mille euros (EUR 703.000), représenté par sept cent deux (702) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) et une (1) part sociale préférentielle d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000). Les parts sociales ordinaires et la part sociale préférentielle sont désignées ci-après comme les «Parts Sociales» à moins que le contexte n'exige un autre sens.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à huit mille euros.

En raison de l'apport de la totalité des actifs et passifs (rien n'étant retenu ou exclu) de UCM, S.à r.l., une société constituée sous le droit luxembourgeois, à la Société, le notaire se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture des présentes, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire.

Signé: J. Groesbeek, P. de Haan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 7, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

J. Elvinger.

(049719.03/211/218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

MAI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.206.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40874, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

J. Elvinger.

(049720.03/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

SAREL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 44.741.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Signature.

(049348.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

SAREL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 44.741.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Signature.

(049352.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

FIRST PLACE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 116.628.

STATUTS

L'an deux mille six, le huit mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES CORPORATION, ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, enregistrée sous le volet 440712, doc. 535811, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 4 mai 2006,

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, enregistrée sous le volet 418272, doc. 356329,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 4 mai 2006. Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIRST PLACE INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 8 mai 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 17 mai à 10:30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES CORPORATION, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous n° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2006, vol. 536, fol. 64, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 mai 2006.

J. Seckler.

(049769.03/231/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

NOSIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 74.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08402, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(049106.03/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

FINILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 18, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 96.846.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049385.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

FINILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 18, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 96.846.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049387.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

E.G. HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R. C. Luxembourg B 116.633.

STATUTS

L'an deux mille six, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Maître Eyal Grumberg, avocat, né à Jérusalem (Israël), le 23 octobre 1967, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

2.- La société EURO GLOBE OVERSEAS LIMITED (E.G.O. LIMITED), avec siège social à Tel Aviv, 185, Hayarkon (Israël), inscrite au Registre de Commerce de Tel Aviv (Israël), sous le numéro 513815282, ici représentée par Maître Eyal Grumberg, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de E.G. HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'Article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société EURO GLOBE OVERSEAS LIMITED (E.G.O. LIMITED), prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- Maître Eyal Grumberg, préqualifié, une action.	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Maître Eyal Grumberg, avocat, né à Jérusalem (Israël), le 23 octobre 1967, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon;

b) Maître Nicolas Bannasch, avocat, né à Wuppertal (Allemagne), le 17 octobre 1964, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon;

c) Mademoiselle Elvedina Krusko, secrétaire comptable, née à Tesanj (Bosnie), le 5 mars 1982, demeurant à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société anonyme LDF AUDIT S.A., avec siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3152 (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre de Commerce de Tortola (Iles Vierges Britanniques), sous le numéro 1022412.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5.- Le siège social est établi à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Grumberg, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2006, vol. 536, fol. 63, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 mai 2006.

J. Seckler.

(049804.03/231/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

FIRST MARKETING FINANCIAL SERVICES (FMFS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.710.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour FIRST MARKETING FINANCIAL SERVICES (FMFS) S.A.

Signature

(049108.03/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

EDI STRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 107.277.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour EDI STRA, S.à r.l.

Signature

(049110.03/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

EXOR GROUP, Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.734.

In the year two thousand and six, on the fourth day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of EXOR GROUP, a société anonyme incorporated under the name of INTERNATIONAL HOLDING AND INVESTMENT COMPANY by deed of Maître Charles Michels, notary then residing in Luxembourg, on September 15, 1964, published in the Mémorial C N° 98 of October 24, 1964, the articles of which have been amended on several times and for the last time by deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on November 18, 2004 published in the Mémorial C number 122 of February 10, 2005.

The meeting is opened by Mr Tiberto Ruy Brandolini d'Adda, vice chairman of the Board of Directors, managing director, residing in Paris.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Pierre Martinet, residing in Paris.

The Meeting elects as scrutineer Ms Françoise Barthélemy, residing in Issy lès Moulineaux.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To cancel with immediate effect three million four hundred eighteen thousand two hundred forty-two (3,418,242) ordinary shares held by the company itself and acquired by it at a total cost of two hundred six million eight hundred three thousand six hundred forty-one Euro (EUR 206,803,641.-).

To allocate that amount as follows:

- To reduce the legal reserve to eight million two hundred fifty-five thousand nine hundred eighteen Euro (EUR 8,255,918.-);
- To cancel the share premium account of ninety million two hundred fifty-four thousand seventy-nine Euro forty-seven cents (EUR 90,254,079.47);
- To set off the remainder of the said cost, being seventy-eight million nine hundred forty-eight thousand eight hundred ninety-nine Euro fifty-three cents (EUR 78,948,899.53), against the profit brought forward, thus reducing that account to three hundred thirty-one million four hundred sixty-seven thousand six hundred twenty-nine Euro forty-four cents (EUR 331,467,629.44).

2. To set the company's capital at eighty-two million five hundred fifty-nine thousand one hundred eighty Euro (EUR 82,559,180.-) represented by eight million two hundred fifty-one thousand eight hundred eight (8,251,808) ordinary shares and by four thousand one hundred ten (4,110) preferred shares of ten Euro (EUR 10.-) each.

To leave the authorized capital unchanged setting it at two hundred million Euro (EUR 200,000,000.-) represented by sixteen million five hundred thousand (16,500,000) ordinary shares of ten Euro (EUR 10.-) and by three million five hundred thousand (3,500,000) preferred shares of ten Euro (EUR 10.-) each.

To authorize the Board of Directors, within the total amount of the authorized capital, to issue up to eight million two hundred forty-eight thousand one hundred ninety-two (8,248,192) ordinary shares and up to three million four hundred ninety-five thousand eight hundred ninety (3,495,890) preferred shares without any preferential subscription right in favour of the holders of the existing shares of either class.

To correspondingly amend article 5 of the company's articles.

3. To resolve that as from the date of this shareholders meeting all the shares, whether ordinary or preferred, shall be and remain in registered form only.

To set the date by which the shares, whether ordinary or preferred, presently in bearer form shall have to be converted into registered shares and to provide that, absent such conversion by the said date, all rights attaching to the non-converted bearer shares shall be suspended until conversion to registered shares has occurred.

To correspondingly amend article 6 of the company's articles.

4. To change the date of the annual shareholders meeting to the third Wednesday of the month of May.

To correspondingly amend Article 17.1. of the company's articles.

5. To grant full power and authority to the Board of Directors to implement all the resolutions to be adopted pursuant to all the items on this agenda.

II. The notices of this extraordinary general meeting were made, according to the law and the articles of incorporation, by announcements published:

in the Mémorial C N° 778 of April 18, 2006;

in the Mémorial C N° 838 of April 26, 2006;

in the «d'Wort» of April 18, 2006 and April 26, 2006.

The relevant excerpts are at the disposal of the meeting.

III. The holders of bearer shares have deposited their bearer shares according to article 19.1 of the company's articles.

IV. According to article 20.5 of the articles of incorporation and to article 46(1) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the preferred shares are entitled to vote on items one and two of the agenda.

V. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the class and number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

VI. It appears from the said attendance-list that:

- out of eleven million six hundred seventy thousand fifty (11,670,050) ordinary shares, of which 8,248,217 are in issue and outstanding, 8,218,537 are present or represented,

- and out of four thousand one hundred ten (4,110) preferred shares, of which 210 are in issue and outstanding, 160 are present or represented.

More than half of all outstanding ordinary and more than one half of all outstanding preferred shares being represented at the meeting, the resolutions on item one and two of the agenda require the concurrence of two thirds of the total number of each one of the two classes of shares represented, the resolutions on items three and four require the concurrence of two thirds of the total number of ordinary shares represented and the resolution on item five requires the concurrence of a simple majority of the said ordinary shares.

VII. The special report required by article 32-3(5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, is tabled to the meeting.

VIII. Then, after due deliberation, the general meeting resolved as follows:

First resolution

Adopted by unanimous vote of all the holders of ordinary shares and by unanimous vote of all the holders of preferred shares:

The General Meeting resolves to cancel with immediate effect three million four hundred eighteen thousand two hundred forty-two (3,418,242) ordinary shares held by the company itself and acquired by it at a total cost of two hundred six million eight hundred three thousand six hundred forty-one Euro (EUR 206,803,641.-).

The General Meeting further resolves to allocate that amount as follows:

- To reduce the legal reserve to eight million two hundred fifty-five thousand nine hundred eighteen Euro (EUR 8,255,918.-);
- To cancel the share premium account of ninety million two hundred fifty-four thousand seventy-nine Euro forty-seven cents (EUR 90,254,079.47);
- To set off the remainder of the said cost, being seventy-eight million nine hundred forty-eight thousand eight hundred ninety-nine Euro fifty-three cents (EUR 78,948,899.53), against the profit brought forward, thus reducing that account to three hundred thirty-one million four hundred sixty-seven thousand six hundred twenty-nine Euro forty-four cents (EUR 331,467,629.44).

Second resolution

Adopted by unanimous vote of all the holders of ordinary shares and by unanimous vote of all the holders of preferred shares:

The General Meeting resolves to set the company's capital at eighty-two million five hundred fifty-nine thousand one hundred eighty Euro (EUR 82,559,180.00) represented by eight million two hundred fifty-one thousand eight hundred eight (8,251,808) ordinary shares and by four thousand one hundred ten (4,110) preferred shares of ten Euro (EUR 10.-) each.

The General Meeting further resolves to leave the authorized capital unchanged setting it at two hundred million Euro (EUR 200,000,000.-) represented by sixteen million five hundred thousand (16,500,000) ordinary shares of ten Euro (EUR 10.-) and by three million five hundred thousand (3,500,000) preferred shares of ten Euro (EUR 10.-) each and to authorize the Board of Directors, within the total amount of the authorized capital, to issue up to eight million two hundred forty-eight thousand one hundred ninety-two (8,248,192) ordinary shares and up to three million four hundred ninety-five thousand eight hundred ninety (3,495,890) preferred shares without any preferential subscription right in favour of the holders of the existing shares of either class.

The General Meeting further resolves to amend article 5 of the company's articles which will from now on read as follows:

«Art. 5. Capital

5.1. The company's capital is set at eighty-two million five hundred fifty-nine thousand one hundred eighty Euro (EUR 82,559,180.-)

5.2. It is represented by eight million two hundred fifty-one thousand eight hundred eight (8,251,808) ordinary shares and by four thousand one hundred ten (4,110) preferred shares of ten Euro (EUR 10.-) each.

5.3. The authorized capital is set at two hundred million Euro (EUR 200,000,000.-) represented by sixteen million five hundred thousand (16,500,000) ordinary shares of ten Euro (EUR 10.-) and by three million five hundred thousand (3,500,000) preferred shares of ten Euro (EUR 10.-) each.

The Board of Directors is authorized and empowered to:

Realize any increase of the company's capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issue of new shares of either class of shares;

Fix the place, the terms and conditions of subscription and payment, in cash or in kind, for these shares, including the payment of a share premium;

Limit or abolish the preferential subscription right of the holders of the existing shares.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the minutes of the extraordinary shareholders meeting held on May 4, 2006 and it may be renewed by a general meeting for those shares of the authorized capital which up to then will not have been issued by the Board of Directors.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, paragraphs 5.1. and 5.2. of this article 5 will be amended so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered by it for that purpose.»

Third resolution

Adopted by unanimous vote of all the holders of ordinary shares:

The General Meeting resolves that as from the date of this shareholders meeting all the shares, whether ordinary or preferred, shall be and remain in registered form only.

The General Meeting further resolves that by December 31, 2006 all shares, whether ordinary or preferred, presently in bearer form shall have to be converted into registered shares and that, absent such conversion by the said date, all rights attaching to the non-converted bearer shares, including more in particular but without limitation, the right to receive dividend, to exercise the voting right and to subscribe for new shares, shall be suspended until conversion to registered shares has occurred.

The General Meeting further resolves to amend article 6 of the company's articles which will from now on read as follows:

«Art. 6. Shares

6.1. All the shares, whether ordinary or preferred, shall be and remain in registered form only.

6.2. The company shall consider as owner(s) only the person(s) in whose name the shares are entered in the shareholders register.»

Fourth resolution

Adopted by unanimous vote of all the holders of ordinary shares:

The General Meeting resolves to change the date of the annual shareholders meeting to the third Wednesday of the month of May.

The General Meeting further resolves to amend Article 17.1. of the company's articles which will from now on read as follows:

«17.1. The annual shareholders meeting shall meet in the city of Luxembourg at the place indicated in the notices of meeting on the third Wednesday of the month of May at 11 o'clock in the forenoon».

Fifth resolution

Adopted by unanimous vote of all the holders of ordinary shares:

The General Meeting resolves to grant full power and authority to the Board of Directors to implement all the above resolutions.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with Us, the Notary, this original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded In English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EXOR GROUP, une société anonyme constituée le 15 septembre 1964 sous la dénomination de INTERNATIONAL HOLDING AND INVESTMENT COMPANY suivant acte de Maître Charles Michels, notaire, alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N° 98 du 24 octobre 1964 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg-Eich, le 18 novembre 2004, publié au Mémorial C N° 122 du 10 février 2005.

L'assemblée est ouverte par Monsieur Tiberto Ruy Brandolini d'Adda, vice-président du conseil d'administration, administrateur-délégué, demeurant à Paris.

Le Président désigne comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Pierre Martinet, demeurant à Paris.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Françoise Barthélemy, demeurant à Issy lès Moulineaux.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Annuler avec effet immédiat trois millions quatre cent dix-huit mille deux cent quarante-deux (3.418.242) actions ordinaires détenues par la société elle-même et acquises par elle pour un montant total de deux cent six millions huit cent trois mille six cent quarante et un euros (EUR 206.803.641,-).

Imputer ce montant comme suit:

- Réduire la réserve légale à huit millions deux cent cinquante-cinq mille neuf cent dix-huit euros (EUR 8.255.918,-);
- Annuler le compte de prime d'émission de quatre-vingt-dix millions deux cent cinquante-quatre mille soixante-dix-neuf euros quarante-sept cents (EUR 90.254.079,47);

- Déduire le solde dudit montant, soit soixante-dix-huit millions neuf cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros cinquante-trois cents (EUR 78.948.899,53) du bénéfice reporté, réduisant ainsi ce compte à trois cent trente et un millions quatre cent soixante-sept mille six cent vingt-neuf euros quarante-quatre cents (EUR 331.467.629,44)

2. Fixer le capital de la société à quatre-vingt-deux millions cinq cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt euros (EUR 82.559.180,-) représenté par huit millions deux cent cinquante et un mille huit cent huit (8.251.808) actions ordinaires et par quatre mille cent dix (4.110) actions privilégiées de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Maintenir le capital autorisé inchangé, en le fixant à deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-) représenté par seize millions cinq cent mille (16.500.000) actions ordinaires de dix euros (EUR 10,-) et par trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions privilégiées de dix euros (EUR 10,00) chacune.

Autoriser le Conseil d'Administration à émettre dans le cadre du capital autorisé jusqu'à huit millions deux cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-douze (8.248.192) actions ordinaires et trois millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix (3.495.890) actions privilégiées sans droit préférentiel de souscription en faveur des détenteurs des actions existantes de chaque catégorie.

Modifier l'article 5 des statuts de la société en conséquence.

3. Décider que, à compter de la date de cette assemblée d'actionnaires, toutes les actions, tant ordinaires que privilégiées, sont et resteront en la seule forme nominative.

Fixer la date pour laquelle les actions au porteur tant ordinaires que privilégiées devront être converties en actions nominatives et prévoir qu'en l'absence de conversion à cette même date, tous les droits attachés aux actions au porteur non converties seront suspendus jusqu'à ce que leur conversion en actions nominatives ait été accomplie.

Modifier l'article 6 des statuts de la société en conséquence.

4. Changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au troisième mercredi du mois de mai.

Modifier l'article 17.1 des statuts de la société en conséquence.

5. Conférer au Conseil d'Administration tous pouvoirs afin d'exécuter les résolutions qui seront adoptées sur tous les points de cet ordre du jour.

II. Les convocations pour cette assemblée générale extraordinaire ont été faites, conformément à la loi et aux statuts, par des annonces publiées:

dans le Mémorial C N° 778 du 18 avril 2006;
dans le Mémorial C N° 838 du 26 avril 2006;
dans le «d' Wort» du 18 avril 2006 et, 26 avril 2006.

Les extraits afférents ont été mis à la disposition de l'assemblée.

III. Les détenteurs d'actions au porteur ont effectué le dépôt de leurs titres au porteur conformément à l'article 19.1 des statuts.

IV. Conformément à l'article 20.5 des statuts et à l'article 46(1) de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les actions privilégiées ont le droit de vote sur les points un et deux à l'ordre du jour.

V. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que la catégorie et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumis avec celui-ci à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

VI. Il résulte de cette liste de présence que:

- sur les onze millions six cent soixante-dix mille cinquante (11.670.050) actions ordinaires, dont 8.248.217 sont émises et en circulation, 8.218.537 actions sont présentes ou représentées,
- et sur les quatre mille cent dix (4.110) actions privilégiées, dont 210 sont émises et en circulation, 160 actions sont présentes ou représentées.

Plus de la moitié des actions ordinaires émises et en circulation et plus de la moitié des actions privilégiées émises et en circulation étant représentées à l'assemblée, les décisions sur les points un et deux figurant à l'ordre du jour requièrent l'approbation des deux tiers du nombre total de chacune des deux catégories d'actions représentées, les décisions sur les points trois et quatre requièrent l'approbation des deux tiers du nombre total des actions ordinaires représentées et la décision sur le point cinq requiert l'approbation de la majorité simple des dites actions ordinaires.

VII. Le rapport spécial exigé par l'article 32-3(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales est soumis à l'assemblée.

VIII. Sur quoi l'assemblée générale, après en avoir délibéré, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Adoptée par vote unanime de tous les détenteurs d'actions ordinaires et par vote unanime de tous les détenteurs d'actions privilégiées:

L'Assemblée Générale décide d'annuler avec effet immédiat trois millions quatre cent dix-huit mille deux cent quarante-deux (3.418.242) actions ordinaires détenues par la société elle-même et acquises par elle pour un montant total de deux cent six million huit cent trois mille six cent quarante et un euros (EUR 206.803.641,-).

L'Assemblée Générale décide d'imputer ce montant comme suit:

- Réduire la réserve légale à huit millions deux cent cinquante-cinq mille neuf cent dix-huit euros (EUR 8.255.918,-);
- Annuler le compte de prime d'émission de quatre-vingt-dix millions deux cent cinquante-quatre mille soixante-dix-neuf euros quarante-sept cents (EUR 90.254.079,47);
- Déduire le solde dudit montant, soit soixante-dix-huit millions neuf cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros cinquante-trois cents (EUR 78.948.899,53) du bénéfice reporté, réduisant ainsi ce compte à trois cent trente et un millions quatre cent soixante-sept mille six cent vingt-neuf euros quarante-quatre cents (EUR 331.467.629,44).

Deuxième résolution

Adoptée par vote unanime de tous les détenteurs d'actions ordinaires et par vote unanime de tous les détenteurs d'actions privilégiées:

L'Assemblée Générale décide de fixer le capital de la société à quatre-vingt-deux millions cinq cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt euros (EUR 82.559.180,-) représenté par huit millions deux cent cinquante et un mille huit cent huit (8.251.808) actions ordinaires et par quatre mille cent dix (4.110) actions privilégiées de dix euros (EUR 10,00) chacune.

L'Assemblée Générale décide en outre de laisser le capital autorisé inchangé, en le fixant à deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-) représenté par seize millions cinq cent mille (16.500.000) actions ordinaires de dix euros (EUR 10,00) et par trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions privilégiées de dix euros (EUR 10,-) chacune et d'autoriser le Conseil d'Administration, à émettre dans le cadre du capital autorisé huit millions deux cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-douze (8.248.192) actions ordinaires et trois millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix (3.495.890) actions privilégiées sans droit de souscription préférentiel en faveur des détenteurs d'actions existantes de chaque catégorie.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts qui devra dorénavant être lu comme suit:

«Art. 5. Capital

5.1. Le capital de la société est fixé à quatre-vingt-deux millions cinq cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt euros (EUR 82.559.180,-)

5.2. Il est représenté par huit millions deux cent cinquante et un mille huit cent huit (8.251.808) actions ordinaires et par quatre mille cent dix (4.110) actions privilégiées de dix euros (EUR 10,-) chacune.

5.3. Le capital autorisé est fixé à deux millions d'euros (EUR 200.000.000,-) représenté par seize millions cinq cent mille (16.500.000) actions ordinaires de dix euros (EUR 10,-) chacune et par trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions privilégiées de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et a pouvoir de:

Réaliser toute augmentation de capital social endéans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives par l'émission de nouvelles actions de chacune des deux catégories;

Fixer le lieu, les termes et conditions de souscription et de paiements en espèces ou en nature, de ces actions, y compris le paiement d'une prime d'émission;

Limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des détenteurs des actions existantes.

Cette autorisation est valable pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 mai 2006, et elle peut être renouvelée par une assemblée générale pour les actions du capital autorisé qui jusqu'à cette date n'auront pas encore été émises par le Conseil d'Administration.

Suite à chaque augmentation du capital réalisée et dûment constatée dans les formes prévues par la loi, les alinéas 5.1 et 5.2 de cet article 5 seront modifiés de façon à refléter l'augmentation de capital intervenue; pareille modification sera documentée en la forme authentique à la requête du Conseil d'Administration ou de toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.»

Troisième résolution

Adoptée par vote unanime de tous les détenteurs d'actions ordinaires:

L'Assemblée Générale décide qu'à compter de la date de cette assemblée d'actionnaires, toutes les actions, tant ordinaires que privilégiées, sont et resteront en la seule forme nominative.

L'Assemblée Générale décide en outre qu'au 31 décembre 2006 toutes les actions actuellement au porteur, tant ordinaires que privilégiées, devront être converties en actions nominatives et que, en l'absence d'une telle conversion à la dite date, tous les droits attachés aux actions au porteur non-converties, incluant en particulier mais sans limitation, le droit de recevoir un dividende, d'exercer le droit de vote et de souscrire à de nouvelles actions, seront suspendus jusqu'à ce que la conversion en titres nominatifs ait été faite.

L'Assemblée Générale décide en outre de modifier l'article 6 des statuts qui devra dorénavant être lu comme suit:

«Art. 6. Actions

6.1. Toutes les actions, tant ordinaires que privilégiées, sont et resteront en la seule forme nominative.

6.2. La société considérera comme propriétaire(s) d'actions uniquement la ou les personnes au nom de laquelle ou desquelles les actions sont inscrites sur le registre des actionnaires.»

Quatrième résolution

Adoptée par vote unanime de tous les détenteurs d'actions ordinaires:

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au troisième mercredi du mois de mai.

L'Assemblée Générale décide en outre de modifier l'article 17.1 des statuts qui devra dorénavant être lu comme suit:

«17.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de mai, à 11 heures du matin.»

Cinquième résolution

Adoptée par vote unanime de tous les détenteurs d'actions ordinaires:

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin d'exécuter les résolutions adoptées sur tous les points à l'ordre du jour.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Ces mêmes personnes déclarent qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: T.R. Brandolini d'Adda, P. Martinet, F. Barthélemy, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, vol. 153S, fol. 47, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

G. Lecuit.

(049832.03/220/330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

EXOR GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.734.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006

G. Lecuit.

(049833.03/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

**ASSISTANCE, VENTE ET TECHNOLOGIE, MANAGEMENT, TRADING, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.654.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(049128.03/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

**INTERNATIONAL MERCHANT TRADING S.A., Société Anonyme,
(anc. INTERNATIONAL MARINE TRAVEL S.A.).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue J.P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 82.202.

L'an deux mille six, le onze mai.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL MARINE TRAVEL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 23 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1123 du 7 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine Oliveira, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en INTERNATIONAL MERCHANT TRADING S.A.
2. Changement subséquent de l'article 1^{er} des statuts suite au changement de dénomination de la société.
3. Transfert du siège de la société de L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en INTERNATIONAL MERCHANT TRADING S.A.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

En version française:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société sous la dénomination de INTERNATIONAL MERCHANT TRADING S.A.»

En version anglaise:

«**Art. 1.** There exists a company under the name INTERNATIONAL MERCHANT TRADING S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, S. Oliveira, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, vol. 153S, fol. 55, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

G. Lecuit.

(049779.03/220/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

**INTERNATIONAL MERCHANT TRADING S.A., Société Anonyme,
(anc. INTERNATIONAL MARINE TRAVEL S.A.).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue J.P. Brasseur.

R. C. Luxembourg B 82.202.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

G. Lecuit.

(049782.03/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

EMILE BERTE ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Beringen.

R. C. Luxembourg B 9.718.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 30 mai 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(049130.03/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

PARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 109.890.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08537, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

PARS S.A.

F. Innocenti / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(049132.03/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

PALMAROSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 85.500.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

PALMAROSA S.A.

V. Arno' / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

(049134.03/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

MARCHI GIOVANNI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 116.635.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Enrico Marchi, demeurant à I-31015 Conegliano, Via M. Montalban, 12 (Italie), ici représenté par Madame Romaine Scheifer-Gillen, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de MARCHI GIOVANNI S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-huit millions huit cent cinquante-cinq mille euros (38.855.000,- EUR), représenté par trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent cinquante (388.550) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 10:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Enrico Marchi, préqualifié, trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quarante-neuf actions .	388.549
2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, une action.	1
Total: trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent cinquante actions.	388.550

a) Les trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quarante-neuf (388.549) actions souscrites par Monsieur Enrico Marchi, préqualifié, ont été libérées intégralement moyennant apport d'une (1) part sociale de la société à responsabilité limitée de droit italien MARCHI GIOVANNI & C., S.r.l., ayant son siège social à I-31015 Conegliano, Via Vittorio Alfieri, 1 (Italie), au capital social de 10.200,- EUR, inscrite au Registre des Sociétés de Trévise, sous le numéro 00469210264; cette part sociale, représentant 95% du capital social de ladite société MARCHI GIOVANNI & C., S.r.l., est évaluée à trente-huit millions huit cent cinquante-quatre mille neuf cents euros (38.854.900,- EUR).

Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Dominique Ransquin de la société H.R.T. REVISION, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées, nous n'avons pas de remarques à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à 388.549 actions de EUR 100,- chacune de MARCHI GIOVANNI S.A. à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de la constitution de MARCHI GIOVANNI S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans accord préalable.

Luxembourg, le 15 mai 2006.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

b) L'une (1) action souscrite par Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, a été entièrement libérée par un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent euros (100,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par un certificat bancaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ six mille cinq cents euros, compte tenu du fait qu'il s'agit de la constitution d'une société luxembourgeoise par l'apport d'au moins 65% de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans l'Union européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, né à San Dona' di Piave (Italie), le 20 avril 1972, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, né à Luxembourg, le 20 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2006, vol. 536, fol. 65, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 mai 2006.

J. Seckler.

(049808.03/231/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

FORTUNE TIME 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 79.981.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 avril 2006 que:

L'assemblée a réélu aux postes de gérants de la société jusqu'à l'assemblée qui se prononcera sur le bilan au 31 décembre 2005:

- Monsieur Lorenzo Ferrari, demeurant à I-47838, Riccione, Italie, Via Dante 76;
- Monsieur Gianvito Rossi, demeurant à I-47030, San Mauro Pascoli, a. Gramsci 9.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049369.03//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

FORTUNE TIME 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 79.981.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(049356.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

69917

AUDITIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1159 Luxembourg, 6, rue d'Avalon.
R. C. Luxembourg B 89.500.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour la société

Signature

(049133.03/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

ELECTROMAG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg 90.090.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(049135.03/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

**PHR INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FERDI, S.à r.l.).**

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 115.557.

In the year two thousand and six, on the second day of May.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., with its registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, registered at the R.C.S. Luxembourg under number B 93.081 and represented by two of its directors Mr Frank Welman and Mr Patrick van Denzen, both private employees, residing professionally in Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole partner of the company FERDI, S.à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, recorded with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 115.557, incorporated by deed of the undersigned notary on the 22nd day of March 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The sole partner decides to change the name of the company into PHR INVESTMENTS, S.à r.l.

The sole partner decides to amend article 1 of the Articles of the Company which shall read as follows:

«**Art. 1. Name.** The name of this «Société à responsabilité limitée», private limited liability company is PHR INVESTMENTS, S.à r.l. (the «Company») governed by the present articles of incorporation (the «Articles») and by current Luxembourg laws and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of December 28th, 1992 on «Société à responsabilité limitée.»

Second resolution

The sole associate decides to transfer the address of the registered office from 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg.

Third resolution

The sole associate approves the resignation of MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. as manager of the company and grants to it full discharge for its duties.

The sole associate decides to appoint in replacement of the outgoing manager the following managers for an undetermined period:

- a) Mr Franciscus W. Welman, company director, residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, born on 21st September 1963 in Heerlen (NL);
- b) Mr Patrick L. van Denzen, company director, residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, born on 28 February 1971 in Geleen (NL);
- c) Mr Marcus J. Dijkerman, company director, residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, born on 15th November 1962 in Schiedam (NL).

Fourth resolution

The sole associate decides to amend articles 7 first paragraph, 8 first paragraph and 9 ninth and eleventh paragraphs which will be read as follows:

«**Art. 7. first paragraph.** The Company is managed by one or several managers.»

«**Art. 8. first paragraph.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of any two managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.»

«**Art. 9. eighth and eleventh paragraphs.** (eighth paragraph) A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

(eleventh paragraph) Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented.»

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing person acting in their hereabove stated capacities, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le deux mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., avec siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 93.081, représentée par deux de ses administrateurs Messieurs Frank Welman et Patrick van Denzen, tous deux employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société FERDI, S.à r.l., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 115.557, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mars 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en PHR INVESTMENTS, S.à r.l.

L'associé unique décide ainsi de modifier l'article premier des statuts de la société qui apparaîtra comme suit:

«**Art. 1^{er}. Nom.** Le nom de cette Société à responsabilité limitée est PHR INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société») régie par les présents Statuts (les «Statuts»), par la Loi en actuellement en vigueur à Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») et la loi du 28 décembre 1992 sur les Sociétés à responsabilité limitée.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer l'adresser du siège social du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique accepte la démission de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en qualité de gérant de la société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'associé unique décide de nommer, en remplacement du gérant démissionnaire, les gérants suivants pour une période indéterminée:

a) Monsieur Franciscus W. Welman, administrateur de société, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 21 septembre 1963 à Heerlen;

b) Monsieur Patrick L. van Denzen, administrateur de société, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 28 février 1971 à Geleen (NL);

c) Monsieur Marcus J. Dijkerman, administrateur de société, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 15 novembre 1962 à Schiedam (NL).

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier les articles sept premier paragraphe, huit premier paragraphe et neuf paragraphes huit et onze qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 7. premier paragraphe.** La société sera gérée par au moins un gérant.»

«**Art. 8. premier paragraphe.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective de deux gérants. Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

«**Art. 9. huitième et onzième paragraphes.** (huitième paragraphe) Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

(onzième paragraphe) Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Welman, P. van Denzen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, vol. 28CS, fol. 49, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mai 2006.

P. Bettingen.

(050185.03/202/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

**PHR INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FERDI, S.à r.l.).**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 115.557.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mai 2006.

P. Bettingen.

(050188.03/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

Z-INVESTOR GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 82.066.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Z-INVESTOR GROUP S.A.

R. Scheifer-Gillen / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(049137.03/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

SUNNY DELIGHT BEVERAGES EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 101.382.

Le bilan au 31 mai 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07834, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

Signature.

(049167.03/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

IMAR-CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.033.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(049138.03/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

**ARCELOR DISTRIBUTION LUXEMBOURG, Société Anonyme,
(anc. ProfilARBED DISTRIBUTION, Société Anonyme).**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.720.

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ProfilARBED DISTRIBUTION, avec siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 9.720, constituée sous la dénomination de EUROMILL, suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 1971, publié au Mémorial C, numéro 180 du 9 décembre 1971, dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 juin 2000, publié au Mémorial C, numéro 885 du 12 décembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Gelhausen, directeur financier, avec adresse professionnelle à L-2928 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Gillen, responsable Services Généraux, avec adresse professionnelle à L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Henneghien, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-2928 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Changement de la dénomination sociale de la société en ARCELOR DISTRIBUTION LUXEMBOURG.
- 2) Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il en résulte que les trois millions cinq cent trente et un mille trois cents (3.531.300) actions représentatives de l'intégralité du capital social de quatre-vingt-sept millions cinq cent soixante-seize mille deux cent quarante euros (87.576.240,- EUR) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en ARCELOR DISTRIBUTION LUXEMBOURG.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour dénomination ARCELOR DISTRIBUTION LUXEMBOURG.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-J. Gelhausen, R. Gillen, A. Henneghien, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, vol. 153S, fol. 67, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

P. Frieders.

(050400.03/212/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

**ARCELOR DISTRIBUTION LUXEMBOURG, Société Anonyme,
(anc. ProfilARBED DISTRIBUTION, Société Anonyme).**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 9.720.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

P. Frieders.

(050404.03/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

RECIFE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 103.381.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

RECIFE HOLDING S.A.

R. Donati / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

(049139.03/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

MITZAR-NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 113.262.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

MITZAR-NET S.A.

J.-M. Heitz / R. Donati

Administrateur / Administrateur

(049142.03/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

ARNOWEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.316.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 avril 2006 à Luxembourg

Le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ARNOWEB S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09470. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050529.03/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

KERRY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 101.089.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twelfth of May.
Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

Mr Christof Ebersberg, manager, residing professionally at FL-9490 Vaduz, 38, Aeulestrasse (Liechtenstein), here represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through his proxy-holder, declared and requested the notary to act:

I.- That the company (société à responsabilité limitée) KERRY INVESTMENTS, S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 101.089, was incorporated by deed of the undersigned notary, on May 19, 2004, published in the Mémorial C number 790 of August 2, 2004.

II.- That the capital of the company KERRY INVESTMENTS, S.à r.l., pre-named, presently amounts to two hundred and fifty thousand Pound Sterling (GBP 250,000.-), represented by two thousand and five hundred (2,500) share quotas with a par value of one hundred Pound Sterling (GBP 100.-) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the sharequotas of the pre-named company KERRY INVESTMENTS, S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company KERRY INVESTMENTS, S.à r.l. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that he has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company KERRY INVESTMENTS, S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That all the sharequotas of the dissolved company have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

The share capital is valued at EUR 366,354.04.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by an French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Christof Ebersberg, gérant, demeurant professionnellement à FL-9490 Vaduz, 38, Aeulestrasse (Liechtenstein),

représenté par Monsieur David Sana, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée KERRY INVESTMENTS, S.à r.l. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.089, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 790 du 2 août 2004.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée KERRY INVESTMENTS, S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à deux cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 250.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société KERRY INVESTMENTS, S.à r.l.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société KERRY INVESTMENTS, S.à r.l., qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société KERRY INVESTMENTS, S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Le capital social est évalué EUR 366.354,04.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Rozanski, Thill, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mai 2006, vol. 536, fol. 71, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 mai 2006.

J. Seckler.

(049678.03/231/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

POLIFLEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.701.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(049143.03/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

EURASIA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 89.497.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ06992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour EURASIA PARTICIPATIONS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(049150.03/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

ZEMAPHORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 93.428.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ06994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour ZEMAPHORE, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(049151.03/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

NORWOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,-.**Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 99.496.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ06996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour NORWOOD, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(049152.03/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

M.T.I.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 81.999.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour M.T.I.I., S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(049161.03/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

PETROTRADE INVESTMENT AG, Aktiengesellschaft.Gesellschaftssitz: L-6730 Grevenmacher, 22, Grand-rue.
H. R. Luxemburg B 96.261.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom Donnerstag, dem 31. März 2006

Beschluss:

Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung von
28, rue de Muenschecker, L-6760 Grevenmacher
nach
22, Grand-rue, L-6730 Grevenmacher
verlegt.

Für die Richtigkeit des Auszuges

ABAKUS SERVICE S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08731. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(049405.03//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

TASIAST HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 87.697.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ07973, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour TASIAST HOLDINGS S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur B

Signatures

(049163.03/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

IMMOBILIERE CIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 98.641.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ07987, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour IMMOBILIERE CIEL S.A., SOCIÉTÉ ANONYME

C. Bechtel

Administrateur

(049164.03/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

SOFICOSA - SOCIETE FINANCIERE DES CONSTRUCTIONS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 5.765.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ07986, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour SOFICOSA - SOCIETE FINANCIERE DES CONSTRUCTIONS

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(049165.03/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

SIRIUS INTERNATIONAL HOLDING AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6730 Grevenmacher, 22, Grand-rue.
H. R. Luxemburg B 96.170.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom Donnerstag, dem 31. März 2006

Beschluss:

Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung von

28, rue de Muenschecker, L-6760 Grevenmacher

nach

22, Grand-rue, L-6730 Grevenmacher

verlegt.

Für die Richtigkeit des Auszuges

ABAKUS SERVICE S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08729. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049407.03//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

CARRELAGES LEHNERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, Waistroos.

R. C. Luxembourg B 89.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07200, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour *CARRELAGES LEHNERT, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(049173.03/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

ATELIER DE PRECISION FELIX ZENNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 27.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03331, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour *ATELIER DE PRECISION FELIX ZENNER, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(049174.03/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

GEORGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 32, Montée de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 96.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07206, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour *GEORGES, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(049176.03/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

MILOVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.013.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue au siège de la Société en date du 1^{er} avril 2006

Tous les Actionnaires sont présents.

Les administrateurs ont pris la décision suivante:

Les administrateurs décident:

- de transférer le siège social de la société du 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange au 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

MILOVI S.A.

L. Delbrassinne / D. Gerstmans

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050675.03//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

LA PHICEDAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 99.639.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07641, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour LA PHICEDAR S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(049166.03/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

S.W.I.F.T. RE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 24.408.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049169.03/4685/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

REDUCT OPERATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 87.505.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour REDUCT OPERATIONS, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(049158.03/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

REDUCT OPERATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 87.505.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour REDUCT OPERATIONS, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(049156.03/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

REDUCT OPERATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 87.505.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ06998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour REDUCT OPERATIONS, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(049154.03/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

REDUCT OPERATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 87.505.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ06997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour REDUCT OPERATIONS, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(049153.03/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

THE COCO, THE CONTENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 80.560.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour THE COCO, THE CONTENT COMPANY S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(049140.03/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

THE COCO, THE CONTENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 80.560.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour THE COCO, THE CONTENT COMPANY S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(049144.03/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

THE COCO, THE CONTENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 80.560.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour THE COCO, THE CONTENT COMPANY S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(049147.03/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

69929

THE COCO, THE CONTENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 80.560.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour THE COCO, THE CONTENT COMPANY S.A.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(049148.03/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

THE COCO, THE CONTENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 80.560.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour THE COCO, THE CONTENT COMPANY S.A.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(049149.03/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

RELAIS GOEDERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6674 Merttert, 4, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 91.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07198, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour RELAIS GOEDERT, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(049172.03/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

AXILOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 22.859.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2006.

Signature.

(049389.03/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

AXILOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 22.859.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2006.

Signature.

(049390.03/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

FIELD POINT PE IV (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 116.686.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of May.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

FIELD POINT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register under No. B 114.791,

duly represented by Saskia Konsbruck, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 May 2006.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. This private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») is hereby established by the current shareholder and all those who may become shareholders in future, and shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present Articles of Association.

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition and disposition of shares of stock, equity interests and other equity securities, loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, and other debt instruments and securities, whether unsecured or secured by equipment, personal property, receivables and other collateral other than real estate, issued or assumed by companies domiciled either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as the management of all operations relating to such shares, loans and other equity and debt instruments and securities, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies acting as debtors, borrowers or obligors.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company and may also acquire, hold and dispose of stock and other equity interests in such companies.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of FIELD POINT PE IV (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company may be managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone conference, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entire set of such circular resolutions will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which it owns. Each shareholder is entitled to as many votes as it holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of these Articles of Association requires the approval of a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 23. The managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by FIELD POINT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., prenamed, for a total price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date hereof and shall terminate on 31 December 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as the managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Victor Khosla, company manager, born on 29 June 1958 in Delhi, India, residing at 80 Midwood Road, Greenwich, CT 06830, USA;

- Mr Nicholas Alec Geoffrey Butt, company manager, born on 28 November 1957 in Oxford, England, residing in 3, St. Michael's Mews, London SW1W8JZ, United Kingdom; and

- Mr Michel Van Krimpen, company manager, born on 19 February 1968 in Rotterdam, the Netherlands, residing in 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den achtzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

FIELD POINT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht von Luxemburg, mit Sitz in 9, rue Schiller, L-2519 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 114.791,

hier vertreten durch Saskia Konsbruck, maître en droit, wohnhaft zu Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 17. Mai 2006.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und die Veräußerung von Aktienanteilen, Kapitalbeteiligungen und anderen Beteiligungstiteln, Darlehen, Obligationen, Schuldscheinen, Krediten und anderen Schultiteln und Wertpapieren, ob ungesichert oder gesichert durch Einrichtungen, persönliches Eigentum, Forderungen und andere Sicherheiten, bei denen es sich nicht um Grundstücke handelt, die von Gesellschaften mit Sitz in Luxemburg oder im Ausland ausge-

geben oder übernommen werden, sowie die Verwaltung aller Geschäfte in Zusammenhang mit solchen Anteilen, Darlehen und anderen Eigenkapitalinstrumenten, Schuldtiteln und Wertpapieren, einschließlich der direkten oder indirekten Beteiligungen in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, die als Schuldner oder Kreditnehmer handeln.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Garantien übernehmen für Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die derselben Gruppe angehören wie die Gesellschaft, und kann diesen Gesellschaften Darlehen gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen. Die Gesellschaft kann auch Aktien und andere Kapitalbeteiligungen in solchen Gesellschaften erwerben, halten und veräußern.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung FIELD POINT PE IV (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden. Die Gesellschaft kann Filialen oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland eröffnen.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapital bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

Art. 11. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgütern oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, bestehend aus mindestens zwei Geschäftsführern, verwaltet. In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Art. 13. Der Geschäftsführerrat kann aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratsitzungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratsitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Im Falle einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebenen Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung. Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 18. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung erfordert die Zustimmung der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 23. Die Geschäftsführer können beschließen, Abschlagsdividenden auszuschütten, und zwar auf Grundlage eines von den Geschäftsführern erstellten Abschlusses, aus dem hervorgeht, dass ausreichend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag selbstverständlich nicht die seit dem Ende des letzten Steuerjahres erzielten Gewinne überschreiten darf, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der verfügbaren Reserven und abzüglich der übertragenen Verluste und der Summen, die einer gesetzlich oder durch diese Satzung vorgeschriebenen Reserve zugewiesen werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden von FIELD POINT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., vorgeannt, für einen Gesamtpreis von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) gezeichnet;

Alle Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), der vollständig dem Gesellschaftskapital zugewiesen wurde, von nun an der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr tausendfünfhundert Euro geschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat der Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 9, rue Schiller, L-2519 Luxemburg.
2. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt:
 - Victor Khosla, company manager, geboren am 29. Juni 1958 in Delhi, Indien, wohnhaft in 80 Midwood Road, Greenwich, CT 06830, USA;
 - Nicholas Alec Geoffrey Butt, company manager, geboren am 28. November 1957 in Oxford, England, wohnhaft in 3, St. Michael's Mews, London SW1W8JZ, Vereinigtes Königreich von England; und
 - Michel Van Krimpen, company manager, geboren am 19. Februar 1968 in Rotterdam, Niederlande, wohnhaft in 9, rue Schiller, L-2519 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat die Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: S. Konsbruck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, vol. 154, fol. 3, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

J. Elvinger.

(050362.03/211/332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

IN HOLDINGS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.595.725,-.

Siège social: L-1014 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.622.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 9 mai 2006 les associés de IN HOLDINGS I, S.à r.l. ont unanimement décidé de renouveler le mandat des membres du conseil d'administration suivants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gary J. Dienst Jr., Directeur en charge de l'immobilier, né le 3 octobre 1959 à Landstuhl (Allemagne), Real Estate Executive, demeurant au 555, Madison Avenue, NY 10022, USA;
- Monsieur Thomas E. Quinn, Directeur en charge de l'immobilier, né le 18 février 1952 à Passaic, New Jersey (USA), Real Estate Executive, demeurant au 555, Madison Avenue, NY 10022, USA;
- Monsieur Jeremiah W. O'Connor, Directeur en charge de l'immobilier, né le 6 septembre 1942 à Boston, Massachusetts (USA), Real Estate Executive, demeurant au 555, Madison Avenue, NY 10022, USA;
- Monsieur Emilio Biffi, administrateur, né le 20 octobre 1940 à Milan (Italie), demeurant à Via Gaetano Negri 10, 20121, Milan, Italie;
- Monsieur Carlo Alessandro Puri Negri, administrateur, né le 11 juillet 1952 à Genoa (Italie), demeurant à Via Gaetano Negri 10, 20121, Milan, Italie;
- Monsieur Carlo Pisani, administrateur, né le 3 décembre 1957 à Milan (Italie), demeurant à Viale Sarca 222, Milan (Italie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IN HOLDINGS I, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04880. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045388/267/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

69936

GUARDONE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 60.531.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 avril 2006 que:
- RIJNSBURG PARTNERSHIP C.V., avec siège social à Zeemansstraat 13, NL-3016CN Rotterdam, a été nommée aux fonctions d'administrateur en remplacement d'EXECUTIVE AGENCY TRUST REG., démissionnaire,
- les administrateurs sortants:

- EXECUTIVE BOARD LTD., avec siège social à Montague Sterling Centre, East Bay Street, PO Box N 3242, Nassau, Bahamas,

- M. Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

- PANNELL KERR FORSTER A.G., Succursale di Paradiso, avec siège social à Via San Salvatore 10, CH-6900 Paradiso,

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 avril 2006 que:

- RIJNSBURG PARTNERSHIP C.V., avec siège social à Zeemansstraat 13, NL-3016CN Rotterdam, a été nommée à la fonction d'administrateur-délégué, en remplacement d'EXECUTIVE AGENCY TRUST REG., démissionnaire, pour une période statutaire de 6 ans, se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011,

- le mandat d'EXECUTIVE BOARD LTD. à la fonction d'administrateur-délégué n'a pas été reconduit.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04274. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045407/521/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

EUROPÄISCHE GENOSSENSCHAFTSBANK S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 48.007.

AUSZUG

Es wird beschlossen, die Mandate der nachstehend aufgeführten im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder um zwei Jahre, d. h. bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2008 zu erneuern und zwar:

Herr Wolfgang Köhler, Administrateur-Délégué, DZ BANK INTERNATIONAL S.A.,

Herr Norbert Friedrich, Administrateur-Directeur, DZ BANK INTERNATIONAL S.A.,

Herr Rainer Stegmann, Mandataire Général, DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Die tägliche Geschäftsführung der EUROPÄISCHEN GENOSSENSCHAFTSBANK S.A. wird von folgenden Personen wahrgenommen:

Herr Norbert Friedrich, Administrateur-Délégué;

Herr Rainer Stegmann, Administrateur-Délégué.

N. Friedrich / R. Stegmann.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045660/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.